



## Des travaux dans votre logement ? Erdre & Gesvres vous accompagne

- > Des travaux sont nécessaires dans votre logement ?
- > Une personne de votre entourage ou chez qui vous intervenez aurait besoin d'être accompagnée dans la réalisation de travaux ?

### Contactez SOLIHA - Le Centre de l'Habitat !

12 rue de la Haltinière  
BP 42533 - 44325 Nantes CEDEX 9  
pigcceg@solihha.fr  
www.loireatlantique.solihha.fr

### Une permanence téléphonique au 02 40 44 99 44

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (sauf le vendredi après-midi)

### Des permanences en Erdre & Gesvres (le mercredi de 9h à 11h)

- > **Grandchamp-des-Fontaines** : le 1<sup>er</sup> mercredi du mois au siège de la Communauté de Communes, 1 rue Marie Curie, Parc d'activité Erette / Grand'Haie (sans rendez-vous).
- > **Fay-de-Bretagne** : le 2<sup>ème</sup> mercredi du mois à la Mairie (sur rendez-vous).
- > **Nort-sur-Erdre** : le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois à la Maison de l'emploi, 2 bis rue du Champ de Foire (sans rendez-vous).
- > **Saint-Mars-du-Désert** : le 4<sup>ème</sup> mercredi du mois à la Mairie (sur rendez-vous).



Programme d'Intérêt Général multi-thèmes 2014/2019

Avec le soutien et la participation de :



## En quoi consistent les aides et à qui s'adressent-elles ?

Ces aides font partie d'un programme d'intérêt général qui vise à accompagner les propriétaires d'Erdre & Gesvres dans leurs travaux de rénovation.

Pour cela, des aides techniques et financières sont mises en place. L'objectif : contribuer à améliorer près de 500 logements d'ici 2019. Sont concernés :

- > Les propriétaires occupants pour des travaux d'économie d'énergie, d'adaptation à la perte d'autonomie ou au handicap, de réhabilitation lourde, sous conditions de ressources.
- > Les propriétaires de logements en location ou vacants destinés à être loués, sous réserve de pratiquer un loyer modéré conventionné, pour des travaux d'économie d'énergie, de rénovation, de remise en état.

## Un accompagnement gratuit et personnalisé

Si votre projet est éligible,

- > Un technicien se déplace chez vous et réalise gratuitement un diagnostic pour évaluer les travaux nécessaires,
- > Un conseiller vous informe sur les aides existantes et vous guide jusqu'à la réalisation de votre projet.

## D'où viennent les aides financières ?

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres, le Département, la Région ou votre caisse de retraite peuvent, sous certaines conditions, subventionner vos travaux.

## Ceci vous concerne ?

### Chez moi...

- > J'ai une sensation de froid, d'humidité...
- > En hiver, j'ai besoin d'un chauffage d'appoint...
- > Mes factures d'énergie représentent une part trop importante de mon budget...
- > J'ai des difficultés à accéder à mon logement, à monter les escaliers...
- > Ma salle de bain n'est plus adaptée...
- > Mes fenêtres et mes volets sont difficiles à manipuler...

### Je suis propriétaire d'un logement que je mets en location et...

- > Il est mal isolé, mon locataire à froid, sa facture de chauffage est élevée...
- > Il n'est plus du tout aux normes, je ne peux plus le louer en l'état...
- > Il est en bon état, mais des travaux de peinture ou de revêtement de sol seraient nécessaires avant sa relocation...

Votre logement se trouve dans l'une des communes suivantes : Casson, Fay-de-Bretagne, Grandchamp-des-Fontaines, Héric, Nort-sur-Erdre, Notre-Dame-des-Landes, Petit-Mars, Saint-Mars-du-Désert, Sucé-sur-Erdre, Les Touches, Treillières et Vigneux-de-Bretagne...

... SOLIHA - Le Centre de l'Habitat peut vous aider !

